

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE
MERCREDI 29 JUILLET 2020 A 20 H 00 EN MAIRIE D'ARLANC
(Salle des fêtes)

Date de la Convocation : 22 juillet 2020

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : Mrs SAVINEL, Maire, BICAN, CHRISTOPHE, CLADIERE, COMPTE, DELAYRE, FORCE, GALAND, VERNET, Mmes BARD, BARTHOMEUF, BLANCHETON, DE LAENDER, DEMATHIEU, FAVIER, PRUNIER, PUMAIN, SOULIER.

Conseillers absents excusés : CHAUTARD.

Secrétaire de séance : Mr Jacques FORCE.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du Lundi 22 juin 2020, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

DCM N°2020-07-01

SMGF – DESIGNATION DU DELEGUE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le représentant de la Commune au sein du SMGF est désigné par le conseil municipal d'Arlanc.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Désigne :

- en qualité de représentant de la commune
 - Mr Gérald CHAUTARD.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

DCM N°2020-07-02

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Conformément aux termes de l'article 1650-1 du code général des impôts,

Propose à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, les personnes suivantes, afin qu'il procède à la désignation définitive des membres de la commission communale des impôts directs :

12 commissaires titulaires :

- FAVIER Bernadette (bois), 46 route nationale 63220 Arlanc
- MANIEZ Janine (Cne extérieure), 44 route de Gravenoire 63130 Royat
- VEYRET Christian, 31 chemin des Grivoux 63220 Arlanc
- SIBAUD Béatrice, 10 rue Jean Velay 63220 Arlanc
- BRAVARD Paul, 42 route de Dore-l'Eglise 63220 Arlanc
- GALAND Jean-Pierre, 12 Fouilloux 63220 Arlanc
- COMPTE Didier, 2 route de l'Etang, Chassaignes-Hautes, 63220 Arlanc
- VEYRIERE Christophe, 24 avenue de la gare, 63220 Arlanc
- VAUZELLE Annie, 13 route de Mayres 63220 Arlanc
- CHADENAT Gérard, 17 route d'Ambert, l'Olme, 63220 Arlanc
- CLADIÈRE Huguette, 36 route de Beurières 63220 Arlanc
- CHEVALEYRE Brigitte, 42 rue de Cours 63220 Arlanc

12 commissaires suppléants :

- CHAUTARD Gérald, 7 Croches 63220 Arlanc
- COMBRIS Marie-Jo (Cne extérieure) le verger, 11 chemin de Choupeyre
63220 Beurières
- MALTRAIT Monique (bois), 12 chemin de Chouvel 63220 Arlanc
- CHOZET Sandrine, 19 l'Episse 63220 Arlanc
- COMPTE Roland, 146 route nationale, 63220 Arlanc
- FORCE Jacques, 2 Boulamoy 63220 Arlanc
- DUCHAMP Guy, 1 la Combe 63220 Arlanc
- MERLE Jean-Claude, 8 chemin des bergers 63220 Arlanc
- MULLE Kévin, 4 chemin des côtes 63220 Arlanc
- JOUBERT Christian, 8 chemin de Coisse 63220 Arlanc
- BONNET Marie-Paule, 51 rue Jean Marotte 63220 Arlanc
- DELORME Marie Paule, 8 impasse le pré de Monsieur 63220 Arlanc

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

DCM N°2020-07-03

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Conformément aux termes de l'article L 19 du Code électoral, la Commission de contrôle des listes électorales statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale. Elle est composée « dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement :

1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

2° De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. »

Après transmission de cette liste de conseillers au préfet, celui-ci nomme par arrêté les membres de la commission pour une durée de 3 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide de procéder à l'élection des 5 membres de la Commission de contrôle des listes électorales.

Proclame élus les membres suivants :

- Mr CHRISTOPHE Jean
- Mr VERNET Aurélien
- Mr CHAUTARD Gérald
- Mr FORCE Jacques
- Mme PRUNIER Valérie

DCM N°2020-07-04

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS
LES MULTIPLES ORGANISMES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Désigne suivant le tableau joint, les membres de la commune d'Arlanc, représentants ou délégués de celle-ci dans les différents organismes.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES MULTIPLES ORGANISMES	
Conseil d'administration maison de retraite publique d'Arlanc	<u>Le maire</u> : Jean SAVINEL <u>2 représentants de la commune</u> : Mme SOULIER Véronique, Mr CLADIERE Léon
Association « sur les Pas de Gaspard »	<u>1 représentant</u> : Mr BICAN Patrick
Référents forêt – Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme	<u>1 délégué titulaire</u> : Mr SAVINEL Jean <u>1 délégué suppléant</u> : Mr FORCE Jacques
CCAS de la commune d'Arlanc	<u>Le maire</u> : président de droit : Jean SAVINEL <u>7 élus</u> : - Mr CLADIERE Léon - Mr CHRISTOPHE Jean - Mme DE LAENDER Caroline - Mme DEMATHIEU Sylvie - Mme FAVIER Bernadette - Mme BARTHOMEUF Chloë - Mr BICAN Patrick <u>7 personnes nommées par le maire</u> : - Mr JOUBERT - Mme PENIN Jeanine - Mme MALTRAIT Monique - Mme DUMAS Maryvonne - Mr EYMARON Marcel - Mme GAUTHIER Marie Josèphe - Mme FORCE Pascale
En charge des questions de défense	<u>1 référent</u> : Mr SAVINEL Jean
Collège d'Arlanc J.A Senèze	<u>1 délégué titulaire</u> : Mr DELAYRE Christophe <u>1 délégué suppléant</u> : Mme DE LAENDER Caroline
Ecole primaire publique	<u>1 délégué titulaire</u> : Mr DELAYRE Christophe <u>1 délégué suppléant</u> : Mme DE LAENDER Caroline
Association Route des Métiers - musée de la dentelle	<u>1 représentant</u> : Mme BARD Sylvie
Association Route des Métiers – Jardin Pour la Terre	<u>1 représentant</u> : Mr CHRISTOPHE Jean
Association Détours	<u>1 représentant</u> : Mr BICAN Patrick

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

DCM N°2020-07-05

EMPLOIS – CREATION - SUPPRESSION DE POSTES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois afin de permettre une meilleure gestion des services de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique du 02/06/2020,

Décide de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à 12/35 heures hebdomadaires, à compter du 02/06/2020.
- Suppression d'un poste de rédacteur, à 35 heures hebdomadaires, à compter du 02/06/2020.
- Suppression d'un poste de garde champêtre principal, à 17.50/35 heures hebdomadaires, à compter du 02/06/2020.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à 17.50/35 heures hebdomadaires, à compter du 02/06/2020.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique, à 35 heures hebdomadaires, à compter du 02/06/2020.
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à 35 heures hebdomadaires, à compter du 02/06/2020.
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à 35 heures hebdomadaires, à compter du 02/06/2020.
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif, à 24/35 heures hebdomadaires, à compter du 02/06/2020.
- Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, à 35 heures hebdomadaires, à compter du 02/06/2020.
- Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, à 35 heures hebdomadaires, à compter du 02/06/2020.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à 35 heures hebdomadaires, à compter du 02/06/2020.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à 19/35 heures hebdomadaires, à compter du 02/06/2020.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à 17.5/35 heures hebdomadaires, à compter du 02/06/2020.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à 35 heures hebdomadaires, à compter du 02/06/2020.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

- La création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 30 heures hebdomadaires à partir du 1er août 2020.
- La création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires à partir du 1er août 2020.

Le tableau des emplois de la Commune s'établit comme suit :

Agent à temps non complet

- 2 postes d'adjoint technique à 30 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 17h30 hebdomadaires
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 30 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique territorial à 20 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à 28 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à 24 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à 30 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique territorial à 22 heures hebdomadaires

Agents à temps complet

- 5 postes d'adjoint technique territorial
- 1 poste de rédacteur
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'animateur
- 3 postes d'agent de maîtrise
- 4 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'attaché territorial

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2020-07-06

DECISION N°1 – BUDGET GENERAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide de procéder aux modifications budgétaires comme suit :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Compte 2313/041 ONA	28 694,14	Compte 2031/041 ONA	26 804,98
		Compte 2033/041 ONA	1 889,16
	-----		-----
	28 694,14		28 694,14

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

DCM N°2020-07-07

**MODIFICATION- MUSEE DE LA DENTELLE – BOUTIQUE -
COMPLEMENTS TARIFS 2020**

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'ajouter des produits à la liste des objets en vente à la boutique du Musée de la Dentelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Décide d'ajouter les produits ci-dessous à la liste des nouveaux objets en vente à la boutique comme suit :

Objets	Prix de vente
Pendentifs sur support bois	16 €
Pochettes	16 €
Signets	L'un à 19 € L'un à 38 € Les autres à 36 €
Boucles d'oreilles	16 €
Bracelets avec fermoir	A 14 €, 15 €, 16 €, 18 €
Repose couvert	22 €
Tasse et sous-tasse	25 €
Assiette creuse	32 €
Coupelle	17 €
Vase cylindrique	38 €
Vierge conique	120 €
Vénus	90 €

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2020-07-08

TARIFS BAR – JARDIN POUR LA TERRE -2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du maire, et après en avoir délibéré,

Fixe les tarifs des produits en vente à la buvette du jardin pour la terre comme définis ci-dessous.

Précise que ces tarifs resteront valables jusqu'à une nouvelle délibération.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

Boissons fraîches

Soda.....	2.00 €
Coca Cola, Coca Cola zéro, Orangina, Schweppes Tonic, Schweppes Agrume	
Pago.....	2.00 €
Orange, ananas, pomme, tropical	
Ice Tea.....	2.00 €
Eau plate cristalline 50 cl*.....	1.00 €
Eau de vichy 33 cl*.....	2.00 €
Perrier 33 cl*.....	2.00 €
Limonade 25cl*.....	1.00 €
Sirop à l'eau.....	1.00 €
*supplément sirop : 0,30 €	

Boissons chaudes

Café.....	1.20 €
Thé Earl Grey.....	1.20 €
Thé Vert.....	1.20 €

Pression

Bière

Demi.....	2.50 €
Bock.....	1.50 €
Panaché.....	2.50 €
Bock Panaché.....	1.50 €
Pinte	4.50 €

Alcools et cocktails

Cocktail du jardin « Cactus ».....	3.00 €
Citron pulpe, vodka, sirop de banane verte	

Kir Chardonnay-Anthéus.....	3.00 €
Crème de châtaigne, de cassis ou de mûre	

Ricard.....	2.00 €
Whisky Clan campbell.....	2.50 €
Whisky Jack Daniel's.....	3.00 €
Avèze.....	3.00 €
Salers.....	2.50 €
Vodka.....	2.00 €
Porto rouge.....	2.00 €
Pineau des Charente.....	2.00 €

Glaces

Nuii.....	2.50 €
Nestea / lion.....	2.00 €
Strawberry/barres glacées mars et crunch :	1.50 €
Kim/ fusées/ nesquick :	1.00 €

Les assiettes

Fourme fermière* (60 g).....	2.50 €
Tomme de montagne* (60 g).....	2.50 €
Mixte fromages (120 g).....	4.50 €

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

Saucisson** (60 g).....	2.50 €
Mixte charcuterie-fromage (180 g).....	6.00 €
Saucisson**, fourme fermière* et tomme de montagne*	
*producteur de Champétières : Dominique Boithias	
**producteur d'Arlanc	

Les Vins au verre

Boudes - Rosé.....	2.50 €
Domaine de Sauvat	
Boudes - Blanc.....	3.00 €
Domaine de Sauvat, Chardonnay, Anthéus	
Boudes - Rouge.....	3.50 €
Domaine de Sauvat, IGP Pinot noir, Nymphéa	

Les Vins à la bouteille

Boudes - Rosé.....	11.00 €
Domaine de Sauvat	
Boudes - Blanc.....	15.00 €
Domaine de Sauvat, Chardonnay, Anthéus	
Boudes - Rouge.....	17.00 €
Domaine de Sauvat, IGP Pinot noir, Nymphéa	

DCM N°2020-07-09

TARIFS BOISSONS, GLACES ET FRIANDISES – BASE
AQUARECREATIVE- 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du maire, et après en avoir délibéré,

Fixe les tarifs des produits en vente à l'accueil de la piscine tel que définis ci-dessous.

Précise que ces tarifs resteront valables jusqu'à une nouvelle délibération.

BOISSONS FRAICHES

Coca Cola, Orangina, Ice tea, Oasis, perrier, schweppes : 1.50€
Eau (50cl) : 1 €

GLACES :

Extrême fraise : 2.00€
Extrême vanille: 2.00€
Extrême chocolat : 2.00€
Pirulo tropical : 1.50€
Pirulo happy: 1.50€
Nesquick : 1.00 €
Smarties pop up : 2.50€

BONBONS :

0.80 € le sachet

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

DCM N°2020-07-10

TARIFS BOUTIQUE – JARDIN POUR LA TERRE -2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du maire, et après en avoir délibéré,

Fixe les tarifs des produits en vente dans la boutique du jardin pour la terre comme suit.

Précise que ces tarifs resteront valables jusqu'à une nouvelle délibération.

Désignation	Prix de vente TTC
Boite à sucre	5,50 €
Alcool liqueur 20cl	10.00€
Alcool eau de vie 20cl	13.00€
Eau de vie et liqueur 4 cl	6.00€
Briquets	3,00 €
Cabas Auvergne	3,00 €
Carte postale	0,60 €
Carte postale grand format	0,80 €
Casquettes	7,10 €
Chapeau	11,70 €
Crayons bois (patrick)	2,50 €
Crayons JPT avec gomme	2,90 €
Cuiller à miel	3,00 €
Couteau	9.50 €
Dé porcelaine "JPT"	4,00 €
Gobelet plastique	2,50 €
Huile essentielle de citronnelle	7.50 €
Huile essentielle de lavande fine	11.50€
Eau de vie et liqueur 4 cl	6.00 €
livre champignons	15,50 €
livre faune sauvage	15,50 €
livre fleurs sauvages	16,50 €
livre les papillons	12,50 €
livre oiseaux	13,50 €
livre orchidée	14,00 €
livre plantes comestibles	16,50 €
livre plantes médicinale	12,50 €
livre nos papillons	12,50 €
Liqueur 20 cl	10.00 €
Magnet jardin pour la terre rectangle	3,00 €
Marques pages	0,50 €
Magnet pompom	3.00€

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

Peluche JPT abeille ou ourson	9,90 €
Miel de sapin 500 g	10.60€
Miel de montagne 250 g	5.70€
Parapluie	13,70 €
Plateau	3.00 €
Plaid	9.70 €
Porte clef métal jardin	4,00 €
Pochette	9.70 €
Polo	9.50€
Porte clés bois	3,50 €
Sac cabas tissu	2,50 €
Sac isotherme	9.70 €
Sac bandoulière	11.30 €
Set de tables	1,50 €
Savon	4.00€
Stylo flexible	4,00 €
Tablier	17.20 €
Tee-shirt enfant	5.00€
Trousse de toilette	5,90 €

DCM N°2020-07-11

SERVICES AU PUBLIC TARIFS 2020 - COMPLEMENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,
Décide d'appliquer les tarifs suivants :

BARRIERES

- gratuit pour les associations de la commune
- 1 € la barrière pour les communes extérieures
- 1 € par barrière pour les associations extérieures
- 1 € par barrière pour les locations à titre privé

CHAISES

- gratuit pour les associations de la commune et pour les personnes privées
- 0 € 50 par chaise pour les communes extérieures
- 0 € 50 par chaise pour les associations extérieures
- 0 € 50 par chaise pour les personnes privées extérieures

GRILLES CADDIES

- gratuit pour les associations et les personnes privées de la commune
- 2 € par grille pour 7 jours pour les communes extérieures
- 2 € par grille pour 7 jours pour les associations extérieures
- 2 € par grille pour 7 jours pour les personnes privées extérieures

TABLES TRETAUX

- gratuit pour les associations de la commune et pour les personnes privées
- 1 € par table pour les communes extérieures
- 1 € par table pour associations extérieures
- 1 € par table pour les personnes privées extérieures

COMMUNE D'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

TARIFS DE LA GRANDE BASCULE

- de 0 à 20 tonnes : 8 €
- de 20 à 40 tonnes : 14 €
- de 40 à 50 tonnes : 24 €

TARIFS DE LOCATION DES STANDS

- gratuit pour les associations de la commune avec une caution de 50 €/stand
- 50 € par stand pour les communes extérieures, les associations extérieures
- 35 € pour la location à titre privé
- pas de location ni de prêt à titre privé hors de la commune
- Location des stands pour la foire d'automne
- Location pour les stands à l'extérieur de la salle omnisports : 20 € par stand
- location des « stands » à l'intérieur de la salle omnisports : 20 € par stand.

VOITURE SONO

- pas de prêt ni de location de la voiture sono

DROITS DE PLACE

- pour les forains : 0 € 50 le mètre linéaire avec un minimum de perception fixé à 2€ par forain
- droit de place pour la foire d'automne : 1 € le mètre linéaire avec un minimum de perception fixé à 4 € par forain
- pour les 2 roues : 2 € par engin
- pour les voitures : 5 € par véhicule
- Foire d'automne : à l'occasion de la réservation d'un emplacement de droit de place, une caution de 20 € sera demandée. Celle-ci sera restituée à l'issue de la manifestation ou retenue en cas d'absence de la personne ayant fait la réservation.

CAMION D'OUTILLAGE

Somme forfaitaire de 25 € par jour.

RESTAURANT AMBULANT

Somme forfaitaire de 3 € par jour.

TARIF DE LOCATION DU PODIUM

- gratuit pour les associations de la commune sous réserve de montage par Arlanc en fonction des disponibilités
- 200 € pour 5 jours pour les communes extérieures et associations extérieures de la (transport et montage par leur commune).
- Pas de prêt ni de location à titre privé.

PRIX DE L'EMPLACEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN CIRQUE

Somme forfaitaire de 50 € pour chaque cirque demandant l'autorisation de faire une représentation. Paiement effectué lors de la demande d'autorisation municipale.

Précise que ces tarifs s'appliquent à compter du 01/08/2020 et seront reconduits jusqu'à nouvelle décision du Conseil Municipal.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

DCM N°2020-07-12

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIEG 63

Monsieur le Maire rappelle le cadre légal de l'adhésion à un groupement de commandes et l'autorisation de signer les accords-cadres et marchés subséquents : **groupement SIEG-TE63 ELEC 2021**

Vu les articles L. 331-1 à L. 331-4 et L. 337-7 du code de l'énergie ;

Vu les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-7 du code de la commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414-3 et L. 5211-10 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe.

Monsieur le Maire explique également les caractéristiques principales du groupements de commandes :

- Le groupement est constitué de façon permanente, autrement dit sans limite de durée ;

- Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents ;

- La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, le coordonnateur du groupement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision ;

Autorise l'adhésion de la commune d'Arlanc au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats-des segments C2, C3, C4 et C5 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ;

Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Arlanc, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2020-07-13

AVENANT AU MARCHE PUBLIC DE VOIRIE – PROGRAMME 2020

Monsieur le Maire rappelle que la Commune procède à des travaux de voirie chaque année. Il informe les conseillers que d'importants dégâts ont été occasionnés

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

à la voirie communale n°32 de « Mons » dans sa partie basse ainsi qu'à l'embranchement desservant le lotissement de « la Roche » dans le même secteur, par un orage d'une ampleur exceptionnelle, entraînant la réalisation de prestations non prévues au marché initial. La réalisation de ces travaux supplémentaires entraîne, par voie de conséquence, une augmentation de la masse initiale du marché.

Il est donc proposé un avenant au marché public de voirie- Programme 2020, attribué à l'entreprise Eurovia DALA, 222 avenue Jean Mermoz, 63039 Clermont-Ferrand Cedex 2. Cet avenant serait conclu pour un montant de 13 147.50 € HT.

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 09/04/2020 pour les travaux de voirie,

Vu la délibération du 09/05/2020 attribuant le marché public de voirie - Programme 2020, à l'entreprise Eurovia DALA, 222 avenue Jean Mermoz, 63039 Clermont-Ferrand Cedex 2, pour un montant du marché de 120 795 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'accepter l'avenant pour le marché public de voirie – Programme 2020 , tel que susmentionné, pour la somme 13 147.50 € HT.

Précise que le montant du marché du public de voirie - Programme 2020, s'élève donc dorénavant à 133 942.50 € H.T.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2020-07-14

**AVENANT AU LOT N°5 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE
L'ESPACE SANTE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune procède à des travaux de construction d'un Espace santé situé au niveau de la rue du 19 mars 1962 et de la rue du docteur Sabaterie. L'opportunité apparaît d'effectuer des travaux complémentaires non prévus au marché, pour compléter le résultat final. Il s'agit de la réalisation d'un cheneau entre l'Espace santé et l'ancien garage 4X4, suivant le devis ci-joint.

Il est donc proposé un avenant au lot n°5 : Couverture tuile - zinguerie, attribué à l'entreprise SARL MALCUS DANIEL, Clavières, 63600 Saint Martin des Olmes. Cet avenant serait conclu pour un montant de 2 082.50 € HT.

Vu le code des marchés publics ;

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 19/07/2019 pour les travaux de construction de l'Espace santé,

Vu la délibération du 07/08/2019 attribuant le lot n°5 « Couverture tuile – zinguerie » à l'entreprise SARL MALCUS DANIEL, Clavières, 63600 Saint Martin des Olmes, pour un montant du marché de 35 495.42 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'accepter le devis ci-joint qui fera l'objet d'un avenant pour le lot n°5 « Couverture tuile – zinguerie », tel que susmentionné, concernant la réalisation d'un cheneau entre l'Espace santé et l'ancien garage 4X4 pour la somme 2082.50 € HT

Précise que le montant du marché du lot n°5 s'élève donc dorénavant à 37 577.92 € H.T.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2020-07-15

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX – REFECTION DE LA SALLE DES FÊTES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le Conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du Conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 01/07/2020 pour les travaux de réfection de la salle des fêtes : travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité et harmonisation des existants,

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

- Marché public pour les travaux de Terrassement- Gros œuvre – VRD – Enduits - lot n°1
Entreprise retenue : 2C MACONNERIE, 1 chemin de Vaureil, 63220 Arlanc
Montant du marché : 25 989.85 € HT

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

- Marché public pour les travaux d'aménagements extérieurs - lot n°2
 Entreprise retenue : 2C MACONNERIE, 1 chemin de Vaureil, 63220 Arlanc
 Montant du marché : 7 890 € H.T
- Marché public pour les travaux de charpente métallique et serrurerie - lot n°3
 Entreprise retenue : ATELIER METALLERIE DE L'ARZON, ZA Le Vernet,
 43500 CRAPONNE-SUR-ARZON
 Montant du marché : 28 044 € H.T
- Marché public pour les travaux de couverture et bardage zinc - lot n°4
 Entreprise retenue : LES CHARPENTIERES CASADEENS, 11 lieu-dit Rechimas
 43 500 CRAPONNE-SUR-ARZON
 Montant du marché : 11 694.14 € H.T
- Marché public pour les travaux de Menuiseries extérieures et intérieures – Alu et bois - lot n°5
 Entreprise retenue : FAYE LAURENT, 5 ROUTE DE DORE, 63220 ARLANC
 Montant du marché : 16 740 € H.T
- Marché public pour les travaux de Plâtrerie – peintures et revêtements extérieurs - lot n°6
 Entreprise retenue : EURL PATRICK PETIT, Le Vignal, 63220 ARLANC
 Montant du marché : 13 942.51 € H.T
- Marché public pour les travaux de Carrelages – faïences - lot n°7
 Entreprise retenue : SARL CARTECH, 14 BIS RUE DE LA MASSE 63600 AMBERT
 Montant du marché : 7 881.31 € H.T
- Marché public pour les travaux de Electricité – courants faibles - lot n°8
 Entreprise retenue : YANN PORTAIL, Chauvel, 63220 Arlanc
 Montant du marché : 9 505.80 € H.T

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

Clôture de la séance comportant 15 décisions

La séance est levée à 22 h 30

DCM N°2020-07-01	SMGF – DESIGNATION DES DELEGUES
DCM N°2020-07-02	COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
DCM N°2020-07-03	COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES
DCM N°2020-07-04	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES MULTIPLES ORGANISMES
DCM N°2020-07-05	EMPLOIS – CREATION - SUPPRESSION DE POSTES
DCM N°2020-07-06	DECISION N°1 – BUDGET GENERAL
DCM N°2020-07-07	MODIFICATION- MUSEE DE LA DENTELLE – BOUTIQUE - COMPLEMENTS TARIFS 2020
DCM N°2020-07-08	TARIFS BAR – JARDIN POUR LA TERRE -2020

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

DCM N°2020-07-09	TARIFS BOISSONS, GLACES ET FRIANDISES – BASE AQUARECREATIVE- 2020
DCM N°2020-07-10	TARIFS BOUTIQUE – JARDIN POUR LA TERRE -2020
DCM N°2020-07-11	SERVICES AU PUBLIC TARIFS 2020 - COMPLEMENTS
DCM N°2020-07-12	ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIEG 63
DCM N°2020-07-13	AVENANT AU MARCHE PUBLIC DE VOIRIE – PROGRAMME 2020
DCM N°2020-07-14	AVENANT AU LOT N°5 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE L'ESPACE SANTE
DCM N°2020-07-15	MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX – REFECTION DE LA SALLE DES FÊTES